

TFP CDSSA

Chargé de Développement d'une Structure Sportive Associative - 1 an

• • • • • •

Le titulaire du titre à finalité professionnelle "chargé de développement d'une structure sportive associative" exerce des missions dans des structures ou groupements de structures, des associations sportives, des collectivités.

Ce titre permet à son titulaire d'occuper des postes de responsable administratif et financier, chargé de développement, chargé de communication, chargé de mission, chargé de projet évènementiel, chef de projet partenariats, etc.

Fiche titre RNCP38142

CONDITIONS D'ACCÈS

- Avoir 18 ans minimum
- ✓ Être titulaire du PSC
- ✓ Être titulaire d'un diplôme de niveau 4 ou équivalent
- Attester d'une expérience au sein d'une association sportive d'au moins 1 an (la seule pratique ne répond pas à cette exigence)
- Être titulaire d'une pièce administrative justifiant l'identité du candidat





Du septembre 2026 à juillet 2027

Plus d'informations:

04.51.11.00.26 - contact@adps-formation.com





- BC 1 : Accompagner le projet de développement d'une structure sportive associative
- BC 2 : Gérer l'administration et les ressources d'une structure sportive associative
- BC 3 : Gérer les activités sportives et leurs équipements au sein de la structure sportive associative
- BC 4 : Organiser un évènement ponctuel au sein de la structure sportive associative

Poursuite d'études



• Bachelor Business & Management du Sport à l'École Auvergne Formation



-> https://auvergneformation.fr/course/bachelor-business-management-du-sport/

Possibilité de financements 🗐



- Contrat d'apprentissage
- Formation professionnelle continue
- Financement personnel
- → CPF
- Autres : nous contacter

Conditions financières



- → Heures en OF facturées à 11,00€/heure
- **→** Facturation fonction en du positionnement établi par le formateur
- Pas de frais d'inscription

Votre référent

Nils GOUISSET

Certifié par





Suivez-nous!







www.adpsformation.com

